

Historique du concept de français régional

Daniel Baggioni

► **To cite this version:**

Daniel Baggioni. Historique du concept de français régional. La lexicographie variationniste en situation de contact, Jul 1993, Saint Denis, France. pp.17–38. hal-02170719

HAL Id: hal-02170719

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02170719>

Submitted on 5 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HISTORIQUE DU CONCEPT DE FRANÇAIS RÉGIONAL

1. Nécessité d'une problématisation de l'expression : "français régional"

L'item "français régional", curieusement, n'apparait que tardivement dans les écrits scientifiques. Il vient remplir un creux entre "le français", réalité d'évidence non problématisée avant qu'un début de réflexion sur la norme ne vienne remettre en cause la croyance en une essence de la langue française qui serait incarnée dans la langue littéraire et/ ou officielle, et le dialecte/ patois, réalité indigne de considération avant que la perspective historique lui assigne un rôle dans la recherche des origines et développements de la langue littéraire.

Je relève par exemple, dans l'ouvrage encyclopédique publié sous la direction de B. Pottier *Le langage* (1973), sous la plume de J. Rey-Debove à l'article *Lexique et dictionnaire* dans le sous-chapitre "Les langues régionales" :

"Les parlers régionaux ne doivent pas être confondus avec les *dialectes* et les langues indépendantes : ainsi en France, le breton, l'occitan, le basque sont des langues différentes du français. Mais le français tel qu'on le parle à Paris, à Marseille, à Lille ou à Bordeaux présente des variations lexicales (et phonologiques) qui, bien qu'elles ne gênent pas gravement l'intercompréhension, sont tout de même sensibles quand on passe d'une région à l'autre. Le poisson qui a nom colin à Paris s'appelle merlu à Bordeaux."

Lorsque nous parlons aujourd'hui de "français régional", est-on bien sûr de parler de la même chose ? La question mérite d'être posée. Quant à la définition et la problématique sous-jacentes à l'uti-

lisation du terme, nul n'aura l'imprudence ici de prétendre que nous nous retrouvions, même dans les grandes lignes, sur des concepts, des méthodologies et des corpus uniformément définis. Autant de raisons pour nous de nous attarder quelques instants sur une étude historico-bibliographique de l'apparition et de la diffusion (récente) du concept de "français régional", prélude indispensable à une réflexion sur les différentes conceptions lexicographiques actuellement en œuvre dans les entreprises de collectes de "français régional". Cette réflexion s'articule de façon complémentaire à celle de D. de Robillard (communication à ce colloque même) par son souci d'examen des problématiques anciennes et actuelles et sa focalisation sur le domaine lexicographique, alors que la réflexion de D. de Robillard se veut sinon atemporelle, du moins essentiellement abstraite et pour tout dire purement théorique en prenant au mot les concepts de la linguistique générale et de la sociolinguistique pour définir les contours d'une définition du "français régional". Notre revue historique et notre examen montrent qu'au contraire de cette démarche, les travaux sur le français régional procèdent d'une démarche empirique, que la réflexion théorique, rare et succincte est venue le plus souvent justifier après coup des collectes entreprises empiriquement sous la pression d'une demande sociale peu préoccupée de pureté méthodologique.

1.1. La "grammaire des fautes" comme première approche du français régional

Ce qu'on peut en effet considérer véritablement comme premières approches descriptives du français régional relève du genre épilinguistique dans la lignée des manuels correctifs ou des chroniques de langage "Ne dites pas ... mais dites ...". La localisation périphérique d'un bon nombre d'études n'était pas le fruit du hasard. Elle est due à l'insécurité linguistique caractéristique de ces zones, qui est un hommage indirect rendu à la toute puissance du "bon usage" défini centralement. On rappellera pour mémoire la définition qu'au XVII^{ème} siècle, *l'Encyclopédie* donne du mot patois, "[...] langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces [...] On ne parle la langue que dans la capitale". Cette définition a le mérite de mettre à jour clairement l'idéologie linguistique française dont tout locuteur natif francophone est, bon gré mal gré, plus ou moins imprégné. Les linguistes français et, avec des modalités de fonctionnement différentes, ceux de la francophonie,

n'échappent pas à la règle et il serait facile de traquer les lapsus que laissent filtrer, au détour de la plume, les savants les plus distingués, attestant, en structure profonde des rémanences de cette idéologie. Pour faire vite, nous dirons que la linguistique française contemporaine, aussi bien en ce qui concerne les études sur le français parlé qu'en ce qui concerne les études sur les français régionaux rend compte de la lente émergence d'un discours et d'une conception rompant radicalement avec cette idéologie furieusement normative qui caractérise toute la francophonie.

1.1.1. Norme du français central et français de province

On part donc d'une situation opposant langue/ langage où tout écart par rapport à la norme est interprété en termes de faute. On ne voit par conséquent que des "interlangues" d'apprenant là où il y a parfois "normes d'usage", "normes objectives" et ce qui sera reconnu plus tard comme "français régional".

Il faut cependant bien voir qu'au XIX^{ème} siècle, par l'intermédiaire des villes, l'introduction du français au fin fond des campagnes, représente bien souvent un processus d'apprentissage de masse de la langue nationale : par exemple, dans le Midi catalano-occitan, la bourgeoisie passe au français (L2) au cours du XVII^{ème} siècle, le peuple des villes au cours du XIX^{ème}, et les campagnes seulement au début de notre siècle.

a) Les premières traces de ces langues d'apprenants peuvent être trouvées dans l'utilisation littéraire qu'en font certains écrivains, surtout au théâtre (exemple des paysans de Molière ou de locuteurs populaires de Marivaux) à des fins comiques. Du XVII^{ème} siècle à la mise en place des "littératures régionales" au XX^{ème} siècle, du domaine d'oïl au fin fond des provinces allogènes, des prises de parole de locuteurs issus du peuple font rire le bon peuple (acquis aux modèles "bourgeois", c'est-à-dire citadins) avant de l'attendrir lorsque la disparition des cultures paysannes et populaires provoquera en retour une nostalgie pour la couleur locale. C'est bien la preuve d'une part que le public est acquis au français, d'autre part que ces "interlangues" ne sont pas le français régional (non stabilisées, clairement identifiées par le public d'abord parisien puis bourgeois de province, comme "fautives" d'où les rires de celui-ci). Ce qui va devenir le "français régional" a donc d'abord trouvé sa place littéraire comme "niveau de langue" (caricaturé du fait de son usage stylistique). Avec

l'apparition d'une nouvelle forme de littérature régionale "sérieuse" (pour faire vite : de Pagnol à Giono) on observe, dans la littérature, la reconnaissance d'une variété de langue *littéraire* ouvrant la voie à la reconnaissance d'une variété de langue parlée.

b) La deuxième filière qui nous amène à la mise en évidence des traits pertinents (surtout lexicaux et morpho-syntaxiques) du futur français régional, c'est celle des ouvrages didactiques qui vont pulluler au XIX^{ème} siècle (cf. Branca, 1987, t. II où plusieurs chapitre sont consacrés à ce thème). On peut dire que la description des "régionalismes" suit de très près la diffusion de la norme linguistique française. Ce qui tient lieu de premières "grammaires" françaises dans la mise en place de la norme classique était souvent des ouvrages destinés à un public régionalement situé qui demandait à s'aligner sur la norme parisienne ; aussi ces études involontairement régionales peuvent être considérées comme les premières tentatives de description des français régionaux à condition de se focaliser dans ces "manières de langage", manuels de correction phono-morphologique, grammaticale et, dans une moindre mesure, lexicale à l'usage des provinciaux ou des locuteurs francophones exolingues, beaucoup plus sur les formes stigmatisées que sur la description normative proprement dite. C'est ainsi que J. Seguy (1951) avoue sans détour s'"être fondé sur les témoignages des grammairiens du XVI^{ème} siècle et de l'époque classique [...] et surtout sur les fameux *Gasconismes corrigés* de Desgrouais, qui donnent une idée assez complète de ce qu'était le français à Toulouse il y a deux cents ans" (p. 10-11).

Mais de quoi et de qui s'agit-il lorsqu'on parle de "diffusion de la norme française" ? Sur l'ensemble politique français et jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, il faut bien avoir conscience qu'il s'agit de la diffusion du français parmi les élites cultivées de province, souvent non francophones de langue maternelle. Significatif à cet égard, la décision de Desgrouais dans ses *Gasconismes corrigés* de "laisser délibérément de côté le langage du menu peuple". C'est à dire que, dès le début, se pose la question de savoir si les faits de discours observés relèvent d'une pratique de la langue française ou d'une approximation de celle-ci par des locuteurs exolingues. Desgrouais tranche la question en se situant sur le terrain social et presque socio-linguistique. Pour lui, on ne peut parler d'usage du français que pour les couches bourgeoises alors que, pour le peuple, il ne peut s'agir que de baragouin littéralement indescriptible.

1.1.2. L'irréductible spécificité des périphéries de la francophonie

Dans les périphéries de la francophonie contemporaine le problème se pose-t-il différemment ? Oui et non. Oui, dans la mesure où l'histoire semble se répéter à plusieurs siècles de distance lorsqu'on voit ainsi M. Piron (1975), pour son programme de description des *Usances de la francophonie* rendre hommage aux "travaux estimables d'amateurs, comme ceux que nous possédons sur les mauricianismes par exemple", et de citer Rauville (1967) et Desmarais (1965), ouvrages encore disponibles à Maurice et pleinement fonctionnels c'est-à-dire reçus dans leur projet initial de stigmatisation de formes fautives ; mais notre linguiste européen passe sous silence le fait qu'il s'agit ici, non de description de français régionaux, mais d'ouvrages délibérément normatifs n'ayant nullement pour projet la description des régionalismes mais bien la diffusion de la norme centrale en mélangeant d'ailleurs allègrement des faits de langue orale, des fautes d'apprentissage nullement caractéristiques du domaine géographique, des régionalismes proprement dit c'est-à-dire relevant de ce que A. Rey (1972) désignait comme "normes d'usage" et des interférences avec les langues en contact avec le français. Mais la francophonie périphérique ne peut, à la différence de la francophonie française, être envisagée comme un tout homogène dans la mesure où les situations présentent une palette de cas difficilement réductibles à une seule problématique. Les situations de francophonie endolingue s'opposent nettement aux situations où le français n'est parlé que par une élite n'en ayant l'usage que comme langue seconde ; dans ce genre de situations, le rapport des locuteurs à la norme centrale se présente dans une tout autre configuration que celle où des locuteurs francophones de langue première se déterminent constamment dans leurs pratiques du français par rapport à une norme essentielle à leur confort identitaire. Les situations de francophonie en contact avec une langue créole à base française ne peuvent être vraiment mises dans le même ensemble que les situations de francophonie en contact avec des langues non apparentées dans la mesure où les deux langues en contact peuvent se trouver en une situation de continuum sociolinguistique ayant des traits de parenté évidents avec les situations francophones européennes où la norme centrale domine un continuum allant de langue officielle aux variétés de français régional les plus éloignées de la norme ; et d'autre part il serait bon de mettre à part les situations de francophonie en contact avec l'anglais,

surtout celles, comme en Amérique du Nord où l'anglais est langue dominante.

1.2. L'apport de la "francophonie périphérique" à la prise de conscience du français régional

Cependant, la francophonie périphérique a permis dans bien des cas de faire émerger, sinon les concepts, du moins les problèmes afférent à la description du français régional, notamment en poussant du côté d'une réflexion sociolinguistique et d'une problématisation centrée sur le rapport à la norme.

a) On peut distinguer plusieurs cercles dans cette périphérie :

1 — Les marges belges qui, très proches de la francophonie centrale, sont très retardataires dans les problématiques du fait de leur insécurité identitaire ;

2 — La Suisse romande caractérisée d'une part par la diffusion précoce de la norme française (le français est langue dominante dès la fin du XIX^{ème} siècle dans les cantons protestants), et d'autre part (corollairement) par la précocité d'une réflexion sur le français régional, du fait aussi d'une forte identité nationale) ;

3 — Le Canada, en quelque sorte mixte, d'une certaine manière, de la situation belge et de la situation helvétique, dont l'irréductible spécificité (éloignement géographique et domination coloniale britannique) mais aussi l'insécurité identitaire peuvent expliquer un discours mixte mêlant en proportions variables une vision "cacologique", une attitude descriptive et justificative (cf. Clapin, 1894). Cet ensemble constitue en fait ce que d'aucuns nomment la francophonie "héritée" (Bal, 1975) hors de France (Europe et Amérique du Nord). On trouve en effet de nombreux traits qui donnent une place originale aux linguistes canadiens, belges et suisses dans la linguistique française et opposent ceux-ci à la tradition dialectologique française telle que nous allons la présenter.

b) Premièrement, c'est très tôt que certains linguistes originaires de ces pays se sont penchés sur ce qui allait devenir la problématique des français régionaux. Nous signalerons pour mémoire le très considérable *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* de W. Pierrehumbert paru en 1926 mais de conception plus ancienne, le *Glossaire du parler français au Canada* préparé par la

"Société du parler français au Canada" et paru en 1930. Quand on pense que la réflexion des linguistes français autour des français régionaux a pris son essor au cours des années 1970, on s'étonnera de la précocité de nos collègues hors de France sur cette question.

c) C'est que ces zones de la francophonie "héritée" mais "hors de France" sont travaillées par un souci de légitimation des variétés de français en usage. Aussi la réflexion des linguistes canadiens et surtout belges, un peu moins nettement pour les linguistes suisses, a longtemps été encombrée par un discours légitimateur de la variété par rapport à la norme internationale issue de l'hexagone, réflexion historiquement datée. Nous n'aurons pas l'inélégance de pointer les nombreux traits marquant avant tout un souci de légitimation de l'authenticité "française" des traits de la variété décrite sensibles dans les textes de présentation de certains inventaires ou dans des articles, plus récents, de linguistes de renom. Bornons-nous à dégager les problématiques sous-jacentes à cette volonté précoce de mettre en évidence l'existence de variétés régionales individualisées de français hors de France. Et c'est bien le mérite incontournable qu'il faut reconnaître à ces études et ces textes précurseurs. Nous résumerons cependant la problématique implicite à ces études par la tension entre une attitude normative inconsciente et l'embarras théorique à constituer ce champ de recherche en objet scientifique.

d) Par attitude normative inconsciente, nous faisons référence aux justifications du champ de recherche par la nécessité d'étendre la "francophonie de référence" (dans les dictionnaires, les grammaires descriptives-normatives) aux "particularités" lexicales, morpho-syntaxiques "en usage hors de France" tout aussi "légitimes" que les "particularités" qui ont servi de base à l'élaboration de la norme centrale. C'est ainsi que le recueil des "canadianismes", "helvétismes", "belgicismes" est justifié soit par l'authenticité de sa forme (lexèmes "de bon aloi" c'est-à-dire conformes aux règles de formation ou présents dans d'autre secteurs de la francophonie, tournures conformes au système ou attestées ailleurs) soit par son rendement communicatif (signifié absent dans les dictionnaires de référence). Au fond, si cette tendance s'exerçait sans concurrence, elle aboutirait à annexer aux instruments normatifs légitimes (dictionnaires, grammaires du bon usage) des formes recueillies dans ces zones et intégrées à la norme centrale et par conséquent dérégionalisées. Mais les descriptions de ces français régionaux pris en charge très tôt par des linguistes de formation académique se

sont trouvées problématisées dans des cadres théoriques internationaux c'est-à-dire issus de la linguistique historico-comparative, du structuralisme, plus récemment de la sociolinguistique. On retrouve donc dans la théorisation partielle de ces descriptions ou programmes de description les mêmes difficultés à trouver une définition rigoureuse de l'objet constitué et les mêmes hésitations à le nommer depuis le terme d'"usances de la francophonie" proposé par M. Piron (1975) jusqu'au terme de "parler" issu de la dialectologie française et abondamment utilisé pour ne pas avoir à recourir à celui de "français régional", serpent de mer des linguistiques historique et structurale. Mais plus significatif apparaît la difficulté à penser le processus normatif en cherchant à contourner la difficulté par une inflation terminologique pour éviter le terme de "norme" dont la définition ne peut être que sociale. De "français de référence" à "français central" en passant par "français neutralisé" et "français général", on en vient implicitement à oublier de définir la norme française centrale par la réalité socio-historique qui la sous-tend et la justifie et donc avoir à reconnaître son arbitraire pour ainsi dire congénital tant est grand le légitimisme fondamental dans les périphéries de la francophonie. Penser le processus normatif serait cependant ouvrir la possibilité d'émergence de "normes endogènes" et commencer à pouvoir théoriser le concept de "français régional" en sortant d'une problématique internaliste pour ouvrir la réflexion sur la prise en compte des représentations dans la définition des variétés qu'on se propose de décrire.

Ceci dit, il ne faut pas trop généraliser et certains auteurs ont assez tôt posé les problèmes théoriques, en porte à faux avec le structuralisme, notamment par l'obligation de prendre en compte le concept (?) de norme cependant que d'autres comprenaient vite qu'on ne pouvait parler de "français régional" sans l'envisager dans les processus qui l'expliquent et en rendent compte : entre autre le phénomène de contact de langues.

2. Les dialectologues s'emmêlent

2.1. *Origine de la dialectologie française*

La découverte des dialectes comme systèmes autonomes (et non comme français corrompus) aurait pu introduire à une réflexion originale sur les variétés en voie de constitution nées du contact

français/ dialectes et/ ou langues régionales. La prise de conscience de l'autonomie des dialectes part des débuts du XIX^{ème} siècle (comparer pour cela les articles "dialectes" et "patois" des dictionnaires de Boiste, 1800, Académie, 1835, Bescherelle, 1846 et Littré, 1867-74) aboutit à la mise en place d'une dialectologie parisienne officielle patronnée au sens strict par le duo Gaston Paris/ Paul Meyer qui repousse dans la marginalité la dialectologie *native* (cf. Baggioni, à paraître) et qui met en place le redoutable concept de "parler", évitant le terme de "dialecte", ce qui bloque toute réflexion sur le statut à accorder (sinon son caractère "oral") à la réalité langagière décrite (système ? sous-système ?) et laisse en suspens la question du continuum.

2.2. Difficultés des dialectologues à conceptualiser les français régionaux

Le deuxième axe d'une éventuelle réflexion sur le français régional est cependant à chercher du côté de la dialectologie. Nous disons "éventuelle" car, à y regarder de près, le programme de recherche dialectologique ne laissait guère de place théorique et pratique à une description des français régionaux puisque dans le modèle sociolinguistique implicite à la dialectologie, il n'y avait aucune nécessité à intercaler entre la "langue française" et les dialectes, apparentés ou non au français dit "central", une ou des variétés de français faisant de l'ombre aux dialectes à décrire, raison d'être de la dialectologie. On nous accusera de procès d'intention alors qu'il n'y a là rien d'accusateur. Les obstacles à la fois épistémologiques et sociologiques sont à chercher dans trois directions.

a) Un premier obstacle est constitué par l'origine même des études dialectologiques, à savoir la linguistique historique au programme de laquelle la dialectologie est dès le départ étroitement associée. C'est un fait que les enquêtes dialectologiques, même si leurs méthodes et leurs résultats sont synchroniques, sont conçues comme partie prenante d'un programme d'histoire de (ou des) langue(s) qui n'est pas fortuit mais a marqué et marque encore profondément la problématique, le recueil des données et leur interprétation. Il en résulte un point de vue privilégiant la collecte des faits de langue en terme de survivances comme traces d'une évolution ou pièces d'un puzzle destinées à la mise en place d'un modèle rendant compte du changement linguistique. Les faits linguistiques (phonétiques, mor-

phologiques, lexicaux) étaient mis en corrélation avec d'autres (apparentés sur le plan géographique et/ ou diachronique) pour servir à la reconstitution de l'histoire des parlers "gallo-romans" nécessaire à l'histoire de la langue française. La variété régionale y est conçue comme phase transitoire au processus de changement de langue et les caractéristiques de cette variété essentiellement envisagées en termes de survivances substratiques :

"Le français de Toulouse, comme celui de tout le midi, est donc essentiellement caractérisé par la présence de substrats occitans. Il est aujourd'hui fortement individualisé. Mais il saute aux yeux qu'il l'est moins que par le passé. La tendance générale et ancienne est à l'effacement des substrats au bénéfice des normes officielles." (Seguy, 1951 : 101)

Il ne semble pas que les dialectologues qui, beaucoup plus tard, se sont essayé à la description des français régionaux aient véritablement rompu avec cette vision des variétés régionales de français.

b) Le deuxième obstacle épistémologique tient au modèle sous-jacent à la description dialectologique, à la fois géographique et historique et qui envisage le passage d'une variété à l'autre ou d'un état de langue à l'autre en continuité négligeant les éventuels regroupements en ensembles au profit d'une multitude de "parlers" rendant compte du continuum géolinguistique qui unifie en dernière analyse l'ensemble "gallo-roman" (en fait unifié, selon nous, par l'extension aussi bien géographique que sociale de la langue commune, extension due non à son essence mais à des facteurs socio-historiques). Ce modèle, cependant, assez pertinent pour décrire le continuum dialectal hérité lorsqu'une masse continue de locuteurs dialectophones unilingues ou diglottes coexistaient avec des élites urbaines francisées plus ou moins unilingues, convient-il à une situation où les dialectes, en régression dramatique ne concernent plus que des poches rurales résiduelles dans une société largement dominée par les centres urbains entièrement francophones ? Le modèle descriptif du continuum spatial postulé par la géographie linguistique est donc contredit par cette nouvelle représentation de la variation linguistique nécessaire, me semble-t-il pour faire émerger des concepts pertinents pour une réflexion sur les français régionaux. Or, les dialectologues qui se sont essayé à la description des français régionaux sont restés fidèles à la représentation de la variation en termes de continuum géographique comme l'attestent

d'ailleurs les titres même de certaines études : *Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les Etangs* (Martin, 1987), *Les régionalismes du français parlé à Vourey, village dauphinois* (Tuailon, 1983), *Mots de Gap* (Germi/ Lucci, 1985) qui, par la localisation précise tiennent à bien spécifier l'extension réduite de la variété décrite, preuve de modestie certes, mais aussi signe de la persistance de la notion de "parler" issue de la dialectologie, étroitement liée au modèle du continuum.

c) Le troisième obstacle, d'ordre institutionnel cette fois, tient aux pesanteurs inévitables pour une discipline ancienne, auréolée par des travaux prestigieux servant de modèles aux successeurs, mais marqués par les cadres conceptuels de l'époque où ils sont nés, pesanteurs qui se manifestent par des difficultés à remettre en cause le cadre théorique ancien, des méthodologies bien rodées, des réticences à prendre en compte des réalités nouvelles, en particulier, l'aspect résiduel de la réalité dialectale et les nouvelles réalités sociolinguistiques en particulier urbaines. Les réticences de certains dialectologues devant le nouveau champ disciplinaire des français régionaux sont souvent explicitement exprimées, et celles-ci s'appuient sur les incompatibilités théoriques que nous avons cherché à mettre à jour, mais le non-dit difficilement exprimable est à chercher dans la méfiance de chercheurs devant un objet de recherche qui suppose d'autres méthodes et d'autres cadres théoriques que ceux auxquels ils sont habitués ; d'où la tentation de ramener l'inconnu au connu sensible dans certains titres : *Le parler provençal* (Martel/ Bouvier, 1988), le *Parler bordelais* (Suire, 1982), le *Français de Carcassonne* (1956) qui évite le terme suspect de "français régional". D'ailleurs certains n'ont pas hésité à refuser un statut d'objet scientifique au "français régional" :

"Quelques linguistes pensent qu'entre le dialecte immédiatement issu de la latinisation selon des évolutions propres à la région et le français officiel qu'ils appellent parfois *standard* mais qu'il vaut mieux appeler le *français commun* ou le *français* tout court, il existe une langue à part, produit de l'hybridation entre le dialecte et le français. Cette langue à part, différente à la fois du dialecte et du français serait le français régional, mais il n'en est pas ainsi. La locution *français-régional* n'est qu'une commodité d'expression pour parler de l'ensemble des particularités linguistiques qui distinguent l'usage français d'un lieu ou d'une région donnée [...] ce français régional n'existe pas, personne ne le parle nulle part, même s'il est vrai que l'usage français est partout marqué de particularités." (Tuailon, 1983 : 19)

Cette citation a le mérite de synthétiser toutes les réticences et les conceptions sous-jacentes à l'éventuel examen du français régional par la tradition dialectologique française. Alors pourquoi trouve-t-on une présence assez considérable des dialectologues français dans les entreprises récentes de description des français régionaux si ceux-ci sont aussi réticents devant ce nouveau champ d'étude ? C'est, selon nous, que, devant la quasi-disparition des "patois" en France, alors même qu'un mouvement de revendications régionales s'affirme, la demande sociale d'une description, notamment lexicographique des français régionaux se manifeste, ne serait-ce qu'au plan éditorial, ainsi de cette collection de *Dictionnaires du français régional de...* (Bonneteau, Paris) qui annonce déjà cinq titres et qui a déjà enrôlé plusieurs dialectologues qui s'étaient illustrés autrefois dans la description des patois régionaux.

Pour atténuer la sévérité de ces propos, signalons deux exceptions à la règle concernant les apports de la dialectologie française et de la linguistique historique. D'une part les remarques de G. Straka en conclusion du colloque de Strasbourg sur *Les français régionaux* (Taverdet et Straka, 1977) venant sensiblement nuancer les propos liminaires de G. Tuaille (1977) en ce qu'ils reconnaissent aux variétés de français régional une certaine autonomie et un dynamisme propre :

"Après Dauzat, qui ne voyait, dans les régionalismes, que des archaïsmes du français et des dialectalismes, Kurt Baldinger en a établi deux autres sources (évolution interne et innovations par emprunt)... D'après Taverdet, "le français régional est la *réunion* [et non un système] de tous les faits linguistiques *oraux* ou *écrits, positifs* ou *négatifs*, produits par des utilisateurs de la langue française et limités sur le plan géographique à un *point* ou à un *ensemble de points* plus ou moins important". Voilà une définition complète et claire que je n'hésite pas à adopter" (*op. cit.*, 137-239)

D'autre part, dans le passé, les positions de Gilliéron, dont toute l'œuvre s'inscrit en contradiction avec la problématique néogrammaire adoptée (et adaptée par la dialectologie française lorsque Dauzat prend en main le secteur) et qui développe un modèle "diffusionniste" pour rendre compte des emprunts et des migrations de termes, bien loin de la sommaire problématique substratiste, obsession des dialectologues.

3. Les deux sources de la conceptualisation de l'étude véritable des français régionaux

Entre la préhistoire du concept de français régional, les sources anciennes, périphériques, repérables dans les travaux situés dans les zones de la francophonie hors de France (héritée) et les rendez-vous théoriques manqués de la dialectologie, il convient maintenant de présenter deux autres traditions à la source de la conceptualisation de l'étude des français régionaux : une tradition issue des travaux en histoire de la langue française dans la lignée de Brunot et une (jeune) tradition, elle aussi périphérique : celle de l'étude des créoles et des français d'outre-mer qui s'est développée à partir des années 70.

3.1. De F. Brunot à A. Brun

a) Dans son *Histoire de la langue française*, Brunot n'a pas d'état d'âme concernant les "parlers locaux" (ils ne sont même pas régionaux) puisqu'il n'a en tête que la marche triomphale de la Langue Nationale vers la victoire finale. Dans le tome VII (*La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'ancien régime*) il cherche les traces des victoires successives de la "langue littéraire" jusqu'à sa diffusion complète dans le corps social avec sa promotion au titre de Langue Nationale. Dans le tome X première partie (*Contacts avec la langue populaire et la langue rurale*), on attend des considérations sur d'éventuels "régionalisations" du français dans sa "propagation" ; or, il n'en est rien : Brunot ne travaille que sur de l'écrit (lettres, écrits publics locaux) ; il nie farouchement toute régularité à ces productions interlinguistiques et singulièrement tout *régionalisme* (il distingue seulement entre pays de langue d'oïl et pays allogènes) ; il interprète tout "écart" en terme de "faute" et d'insuffisante maîtrise de la langue nationale.

b) Professeur au Lycée Thiers de Marseille, A. Brun inscrit sa thèse dans le programme de Brunot, à en juger simplement au titre : *L'introduction du français dans les départements du midi. Étude historique et sociale* (Thèse Lettres, Paris, 1923) et dans cette monographie, il cherche à marquer les étapes de la "propagation" de la langue nationale dans l'espace géographique et social suivant la problématique du chef incontesté des études françaises dans cette entre-deux-guerres dominée par les vieux maîtres. C'est dans son ouvrage de

1931, publié localement (Institut historique de Provence, Marseille) que l'élève s'émancipe du cadre fixé par son ancien directeur. Et, en effet, s'il est abusif de considérer cette "étude de parler régional" comme une rupture totale avec les problématiques antérieures, on est frappé, si on se rappelle les difficultés (ou le refus) des auteurs plus récents à penser le concept de français régional, par la relative audace théorique du *Français de Marseille* (1831) qui d'emblée défend l'intérêt du français régional comme objet d'étude :

"Si on a étudié méthodiquement le français commun, les dialectes, les argots, on a négligé jusqu'à présent le *français régional*, sans doute pour la raison que les grammairiens nous ont habitués à n'y voir que des formations aberrantes, des incorrections, des locutions vicieuses, fruit de l'ignorance." (p. 9)

C'est que, la coexistence de deux idiomes (français et provençal) "dans l'esprit des sujets parlants détermine une osmose réciproque" qui aboutira à la déchéance progressive de la langue régionale investie de toute part par la pression de la langue de prestige, mais :

"Le français parlé subit des effets analogues : il s'enrichit de mots et d'expressions locales... Les tendances phonétiques du provençal s'exercent aussi sur lui... [mais]... Il faut penser aussi à l'influence des peuples voisins... D'autre part, le français des provinces n'évolue pas au cours des siècles dans le même sens et avec la même accélération que le français commun... Enfin une force qu'on méconnaît souvent c'est l'activité spontanée qui s'exerce surtout dans le domaine de la sémantique... Ainsi depuis trois siècles que la Provence est française, grâce à ces trois éléments principaux [*interférences du substrat ou des adstrats, archaïsmes ou évolutions différenciées, évolution spontanée. Note D.B.*], s'ébauche entre le provençal et le français officiel, un nouveau parler, moins différencié de celui-ci que le *petit nègre* de nos colonies, mais au fond de même nature et issu de contingences similaires que nous appellerons *français régional* de la Provence." (pp. 6-9)

En quelques pages, le futur maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence donne statut au français régional et le caractérise dans ces "éléments principaux" (cf. citation de K. Baldinger) que les dialectologues auront tant de mal à lui reconnaître. On peut regretter que ce travail n'ait pas véritablement suscité tout un programme de description des français régionaux mais manifestement les esprits n'étaient pas encore mûrs pour risquer de mettre en cause l'unité nationale par la seule reconnais-

sance de variétés régionales de français et ce même auteur devra aller au devant de ce type de craintes dans un ouvrage paru après la dernière guerre (Brun, 1947). Relevons d'autre part le parallèle audacieux avec les créoles, ce qui nous amène naturellement à la "France d'Outre-Mer" et à ce qu'elle a laissé en héritage linguistique aux populations concernées.

3.2. Les "français d'outre-mer" comme sources de renouvellement de la réflexion sur le français régional

Les premières descriptions du français d'Afrique ont fait l'économie de ces douloureuses interrogations sur la légitimité des variétés décrites, elles se sont situées d'emblée dans une perspective sociolinguistique qui a tout de suite fait la part belle à une réflexion sur le rapport à la norme des locuteurs des variétés envisagées (Manessy et Wald, 1984). De fait, toutes les études portant sur le français d'Afrique font référence à la problématique créoliste qui, pour notre secteur, est la plus pertinente.

3.2.1. Les problématiques créolistes

Il nous faut donc en venir aux études créolistes qui, pour certains secteurs de la francophonie "périphérique", sont les plus pertinentes. On retiendra tous les travaux portant sur les créoles français des deux zones (américano-caraïbe et indianocéanique), notamment le texte précurseur de G. Hazaël-Massieux (1978). En ce qui concerne la partie plus proprement linguistique, le texte fondateur de Chaudenson (1974) est incontournable notamment pour les problèmes d'origine. En revanche, pour l'étude des français régionaux proprement dite, les admirables suggestions de Chaudenson (1979 a) doivent être reprises non sans examen, car l'auteur, à l'époque focalisé sur l'étude des créoles, a laissé passer, à mon sens, quelques simplifications et généralisations discutables : c'est notamment le silence sur la distinction français endolingue/ exolingue à Maurice, à notre avis fondamentale pour comprendre le "paradoxe de la francophonie mauricienne". L'article s'attarde d'autre part sur un français régional à la Réunion intermédiaire entre "français standard" et "français créolisé", caractéristique de locuteurs francophones L1/ créolophones L2 ; mais il me semble que ceux-ci se rapprochent davantage des néofrancophones mauriciens que des francophones endolingues ; en tout état de cause, il n'est fait aucun sort particulier

à une éventuelle francophonie endolingue et à une variété de français régional de la Réunion héritée, aussi ancienne que le créole réunionnais, le français régional présenté dans l'article semble plutôt issu du contact de langues français/ créole.

3.2.2. Les "français d'Afrique"

Il serait injuste de caractériser les études sur les français d'Afrique qui se sont développées au cours des années 70 comme dépendantes des études sur les créoles. Reconnaissons plutôt aux chercheurs et à ceux qui ont animé les équipes (G. Manessy notamment) le mérite d'avoir situé délibérément leur réflexion dans le champ de la sociolinguistique et d'avoir rencontré sur leur chemin presque naturellement la problématique créoliste (notamment les concepts de diglossie/ continuum et toutes ses conséquences dans la définition de l'objet d'étude et la méthodologie de description). Pour finir ce tour d'horizon bibliographique on se reportera à certains chapitres de Valdman (1979) sur le français en Afrique noire. On s'aperçoit cependant que la problématique concernant les français régionaux en général reste largement ouverte et que, si tout n'est pas à faire, il reste un large champ d'investigation et de découverte.

Conclusion

Nous nous trouvons donc en face d'un état des lieux relativement vierge sur le plan de la problématisation du français régional et nous en arrivons à la conclusion que les années 70-80 sont des années charnières, ce qui n'est pas un hasard. Au cours de ces deux dernières décennies on assiste en effet a) à un essoufflement des problématiques dialectologiques ; b) à l'essor des études créolistes françaises ; c) à l'essor des problématiques sociolinguistiques parallèlement à la mise en cause des limites de l'analyse et des conceptions de type "structuraliste". L'échec de la rencontre des dialectologues avec les nouvelles problématiques explique que leur tentative de description des français régionaux n'ait pu renouveler la dialectologie française qui a poursuivi dans la voie d'une marginalisation progressive dans le champ des études linguistiques. À nous, à la lumière des insuffisances et des acquis des travaux antérieurs, de conceptualiser (si c'est légitime de le faire) ce nouveau champ d'études.

DANIEL BAGGIONI

URA 381 (Université Paris VII - Denis Diderot) & Centre Dumarsais
(Centre des Sciences du Langage - Université de Provence)

BIBLIOGRAPHIE

- Allières, Jacques. 1981 "Les français régionaux de France", dans *CILF/OLF* 1981 : 151-155.
- Baggioni, D./ Robillard, D. de. 1990-a "Répertoire linguistique et représentations chez les francophones de l'île Maurice". *Présence Francophone*, Québec, n° 37 : 37-67.
1990-b *Île Maurice : une francophonie paradoxale*, Paris, l'Harmattan, Collection "Espaces francophones", 187 pp.
- Blanchet, Philippe. 1991 *Dictionnaire du français régional de Provence*, Bonneton, Paris.
- Bouvier, J.-C./Martel, C. 1982 *Anthologie des expressions en Provence*, Rivages, Marseille.
1988 *Le parler provençal*, Rivages, Marseille.
- Brun, Auguste. 1931 *Le parler marseillais : Étude de parler régional*, Bibl. de l'Inst. hist. de Provence, Marseille. (réédition : 1987, J. Laffitte, Marseille)
1947 *Parlers régionaux. France dialectale et unité française*, Didier, Paris-Toulouse.
- Carayol, Michel. 1977 *Le français parlé à la Réunion: phonétique et phonologie*, Thèse Toulouse, Atelier de Lille III, Diffusion H. Champion, Paris, 633 pp.
1985 *Particularités lexicales du français réunionnais* (en coll. avec A. Armand, D. Baggioni, D. Lauret, M. Mathieu), F. Nathan, Paris, 391 pp.
- Chaudenson, R. 1974 *Le lexique du parler créole de la Réunion*, H. Champion, Paris.
1979-a "Le français dans les îles de l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles)", *Le français hors de France* (A. Valdman, éd.) : 543-617
1979-b "À propos d'un lexique des particularités du français à l'île Maurice", *Pédagogie du français, Cahiers du Centre universitaire de la Réunion*, 10 : 133-141.
1979-c *Les créoles français*, Paris, F. Nathan.
1989 *Créoles et enseignement du français*, Paris, l'Harmattan, Collection "Espaces francophones".
- C.I.L.F./O.L.F. 1981 *Actes du colloque "Les français régionaux"*, Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec.

- Clapin, Sylva. 1894 *Dictionnaire canadien-français*, Beauchemin - S. Clapin, Montréal-Boston (reproduction, 1974, Presses de l'Université Laval, Québec).
- Desmarais, Nadia. 1969 *Le français à l'île Maurice. Dictionnaire des termes mauriciens*, Port-Louis.
- Doppagne, Albert. 1981 "Le français régional de Belgique", dans *CILF/OLF 1981* : 169-180.
- Dubuc, R./Boulanger. 1983 *Régionalismes québécois usuels*, CILF, Paris.
- Germi, G./Lucci, V. 1985 *Mots de Gap*, Ellug, Grenoble.
- Hazaël-Massieux, Guy. 1978 " Approche socio-linguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe", *Les parlers créoles* (R. Chaudenson, éd.), *Langue française*, 37, Paris, Larousse : 106-118.
- Knecht, Pierre. 1979 "Le français en Suisse romande : aperçus linguistiques et sociolinguistiques", *Le français hors de France* (A. Valdman, éd.) : 249-258.
- Manessy, Gabriel. 1978 "Le français d'Afrique noire, français créole ou créole français?", *Les parlers créoles* (Chaudenson, éd.), *Langue française*, 37, Paris, Larousse : 91-105.
- 1979 "Le français en Afrique Noire, faits et hypothèses", *Le français hors de France* (A. Valdman, éd.) : 333-362.
- Manessy, G./Wald, P. 1984 *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan (collection IDERIC), 117 pp.
- Manessy, G./Wald, P. (éds). 1979 *Normes, Plurilinguismes, situations*, Paris, L'Harmattan (collection IDERIC).
- Nouvel, Alain. 1978 *Le français parlé en occitanie*, Connaissance de l'occitanie 3, Editas, Montpellier.
- Pierrehumbert, W. 1926 *Dictionnaire du parler neuchâtelois et de suisse romande*, Attinger, Neuchâtel (reproduction 1978).
- Piron, Maurice. 1975 "Pour un inventaire général des "usances" de la francophonie", *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, LIII, 2 : 111-122.
- Racelle-Latin, Danièle (Coord.)/ Equipe du projet IFA (A.E.L.I.A.). 1980-87 *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Montréal, AUPELF/ ACCT.
- Rauville, Camille de. 1967 *Lexique des mauricianismes à éviter*, Port-Louis. 117 pp.
- Rey, Alain. 1972 "Norme prescriptive, normes d'usages", *La norme linguistique, Langue française*, 37 : 17-24.

- Robillard, Didier de. 1990-a "Forme, sens, identité : une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien", *Forme-sens/Identité* (D. Baggioni/ J.-C. Carpanin Marimoutou, édés.) : 27-43.
- 1990-b "Dynamique des langues, dynamique des identités: le cas de la communauté de langue première française à l'île Maurice", *Vivre au pluriel* (J.-L. Alber/ M. Wattin, édés.), Saint-Denis, URA 1041 du CNRS : 33-61.
- Séguy, J. 1951 *Le français parlé à Toulouse*, Privat, Toulouse.
- Schule, Ernest. 1981 "Le français régional de Suisse", dans *CILF/OLF* 1981 : 181-193.
- Snyder, Émile/Valdman, Albert (édés.). 1976 *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- Société des Parlers Français du Canada. 1930 *Glossaire du parler français du Canada*, réimpression 1968, Presses de l'Université Laval.
- Straka, Georges. 1977 "Les français régionaux. Conclusions et résultats du colloque de Dijon", *Les français régionaux* (Taverdet, G. et G. Straka, édés.), Paris, Klincksieck : 227-242.
- Taverdet, G. & Straka, G. 1977 *Les français régionaux, Colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron*, Klincksieck, Paris.
- Tuaillon, Gaston. 1977 "Réflexions sur le français régional", *Les français régionaux* (Taverdet, G. et G. Straka, édés.), Paris, Klincksieck : 7-29.
- 1983 *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français, 1. Les régionalismes parlés à Vourey*, Klincksieck, Paris
- Valdman, A (Dir.). 1979 *Le français hors de France*, (en collaboration avec G. Manessy et R. Chaudenson), H. Champion, Paris, 688 pp.
- Warnant, R. 1973 "Dialectes du français et français régionaux", *Langue française*, 18, *Les parlers régionaux* (A. Lerond, éd.), Paris, Larousse : 100-125.

EXTRAITS DES DISCUSSIONS

Jacky Simonin

Une réaction majeure : est-ce que la dichotomie centrale n'est pas celle entre l'écrit et l'oral ? En ce sens, l'apport de la dialectologie a été de conserver un patrimoine langagier oral au niveau de la phonétique des mots.

Il faut aussi tenir compte de la diffusion du français par la bourgeoisie urbaine mais aussi par la scolarisation.

Daniel Baggioni

Il est vrai que les dialectologues ont introduit des méthodes d'enquête. Mais l'exploitation des données est décevante. Ils n'utilisent pas véritablement ces fameuses enquêtes. Concrètement, les dialectologues reconvertis dans les "parlers" français travaillent sur des corpus écrits. On a à faire à une tradition scientifique qui s'est ensablée, qui n'a pas fructifié. Ailleurs, les dialectologues sont devenus aussi des sociolinguistes (voyez l'Italie, les USA, la Grande Bretagne, la Belgique, par exemple Berruto, Labov, Trudgill, Francard).

Didier de Robillard

Je voudrais nuancer le propos de Daniel Baggioni lorsqu'il dit que la "mayonnaise" a pris entre créolistique et sociolinguistique : il me semble, au moins dans l'Océan Indien, qu'il y a relativement peu de travaux de dialectologie sociale sur les créoles indianocéaniques. C'est au contraire, notamment à la Réunion et à Maurice, un champ qui s'annonce extrêmement prometteur.

Jean-Claude Chevalier

Au XVIII^{ème} siècle, on a vu se mettre en place une pathologie du langage liée à la médecine. Par ailleurs, il y avait en 1880 environ 800 sociétés savantes en France. La lutte de pouvoir qui opposait la province à Paris s'est faite à l'avantage de Paris. On a vu Gaston Paris et Meyer marginaliser les provinciaux en les écartant tout simplement du domaine de l'édition.

Bruno Maurer

Le problème est celui, resté en filigrane, à mon avis, de la définition du concept récemment problématisé, de français régional.

Il semble ressortir de votre intervention que la *stabilité* est le critère définitoire essentiel puisque vous parlez d'*interlangue* à propos d'une performance qui n'est pas encore "stabilisée, vue comme une faute". À ce propos, vous interprétez le rire d'un public au théâtre devant ce type de production comme le rire d'un public "acquis au français". Je pense qu'on peut proposer une autre interprétation, le rire étant la manifestation du fait que les locuteurs partagent ces usages, s'y reconnaissent, mais les mettent à distance en tant qu'usages minorés. Pour finir, le critère de stabilité est-il un critère nécessaire à la définition de français régional ?

Daniel Baggioni

Il n'est peut-être pas souhaitable d'arriver à une définition unique du français régional. On doit certainement distinguer au moins trois cas de figures, les situations africaines, les situations franco-créolophones et les autres situations de francophonie¹.

Didier de Robillard

Je distinguerai pour ma part les notions d'*interlangue* (susceptible d'évoluer) et celle d'*entrelangue* (ayant un statut dans la société). Elles se ressemblent sur le plan linguistique mais pas sur le plan sociolinguistique. Quant à l'*interlecte*, ce serait une langue que les gens ne veulent pas nommer.

Valéry Debov

Est-ce que l'utilisation d'éléments de français régionaux dans la littérature française (Molière mais aussi Balzac, Sand, Maupassant) s'est faite à des fins comiques ? Peut-on déceler dans leurs œuvres des aspects identitaires qui seront développés plus tard par les écrivains régionalistes, je pense en particulier à Pagnol et à Giono qui à ce moment-là font figure plutôt de continuateurs et non de pionniers du domaine régionaliste.

Daniel Baggioni

Pagnol est ambigu. Il acquiesce au regard parisien. Il porte un regard attendrissant sur cette variété risible. Par contre, l'usage

¹. A. Rey distingue "au moins quatre situations elles-mêmes plurielles" qu'il définit dans "Décrire les variétés du français : prolégomènes", in D. Latin et alii, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, AUPELF•UREF, 1993 : 5-12.

que Giono fait du français régional est purement identitaire, autochtone. Cela signifie que dans ces régions la francophonie est installée.

Didier de Robillard

Deux questions me paraissent essentielles dans ce qui a été dit par Daniel Baggioni et Jacky Simonin, et me semblent de nature à orienter la suite de mes travaux :

1. Les français régionaux, si l'on accepte ce terme, ont-ils une assise registrale ou sociale ?
2. Ce qui est frappant dans les travaux sur l'oral, c'est le fait que la question de leur assise n'est fréquemment pas posée. Est-ce légitime ?

Rada Tirvassen

Est-ce que l'opposition entre *l'interlangue* et *l'entrelangue* se résume à la dichotomie stabilité (*entrelangue*) et instabilité (*interlangue*) ? Une *entrelangue* peut également être sujette à la variation compte tenu de l'impact de l'école dans la diffusion du français sur l'usage des *entrelangues*. Elle est donc plus stable socialement, mais partage avec *l'interlangue* la caractéristique d'être instable.